Mairie de Vernon

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de VERNON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 avril 2024 à 18H30

Date de convocation : 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Vernon, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bertrand HERAULT, Maire.

Etaient présents ou représentés :

Nom	Prénom	Présents	Absents	Procurations
HÉRAULT	Bertrand	X		
REVERDY	Philippe	X		
CANTON	Ingrid	X		
ANCELIN	Emilie	X		
AUBOYER	Carole	X		
BESSON	Julien	X		
BOSSIS	François	X		
COURTOIS	Jean-Marie	X		
DAUGER	François	X		
PAINAULT	Stéphane	X		
PÉTONNET	Anne-Marie	X		
RIGOLET	Nadège	X		
CM en exerc.	12			
Quorum	7			
Présents	12			
Votants	12			

Secrétaire de séance : Philippe REVERDY

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 17/2024
Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET COMMUNAL
Rapporteur : Bertrand HERAULT

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,
APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Vernon ;
DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 18/2024
Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET TRANSPORTS
Rapporteur : Bertrand HERAULT

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,
APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget Transports de la commune de Vernon ;
DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 19/2024
Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET LOTISSEMENT
Rapporteur : Bertrand HERAULT

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget Lotissement de la commune de Vernon ;
DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 20/2024
Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET MULTI-COMMERCE
Rapporteur : Bertrand HERAULT

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,
APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget Multi-Commerce de la commune de Vernon ;
DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 21/2024
Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU BUDGET COMMUNAL
Rapporteur : Bertrand HERAULT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le CFU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	93 383.48 €
- un excédent reporté de :	251 092.93 €
Soit un excédent cumulé de :	**344 476.41 €**
- un déficit d'investissement de :	22 850.10 €
- un déficit des restes à réaliser de :	11 710.00 €
Soit un besoin de financement de :	**34 560.10 €**
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
Excédent d'exploitation au 31/12/2023 :	**344 476.41 €**
Affectation en réserve (1068)	**34 560.10 €**
Résultat reporté en fonctionnement (002)	**309 916.31 €**
Déficit d'investissement reporté (001)	**22 850.10 €**

Délibération n° 22/2024
Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU BUDGET TRANSPORTS
Rapporteur : Bertrand HERAULT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le CFU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	2 927.31 €
- un déficit reporté de :	0.00 €
Soit un excédent cumulé de :	**2 927.31 €**
- un excédent d'investissement de :	41 170.64 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	**41 170.64 €**
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
Excédent d'exploitation au 31/12/2023 :	**2 927.31 €**
Affectation en réserve (1068)	**0.00 €**
Résultat reporté en fonctionnement (002)	**2 927.31 €**
Excédent d'investissement reporté (001)	**41 170.64 €**

Délibération n° 23/2024
Objet : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET LOTISSEMENT
Rapporteur : Bertrand HERAULT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le CFU fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0.00 €
- un déficit reporté :	2 940.62 €
Soit un déficit cumulé de :	**2 940.62 €**
- un déficit d'investissement de :	68 988.85 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	**68 988.85 €**
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
Déficit d'exploitation au 31/12/2023 :	**2 940.62 €**
Affectation en réserve (1068)	**0.00 €**
Résultat reporté en fonctionnement (002)	**2 940.62 €**
Déficit d'investissement reporté (001)	**68 988.85 €**

Délibération n° 24/2024
Objet : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET MULTI-COMMERCE
Rapporteur : Bertrand HERAULT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le CFU fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	3 004.74 €
- un excédent reporté :	14 595.70 €
Soit un excédent cumulé de :	**11 590.96 €**
- un excédent d'investissement de :	15 352.04 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	**15 352.04 €**
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
Excédent d'exploitation au 31/12/2023 :	**11 590.96 €**
Affectation en réserve (1068)	**0.00 €**
Résultat reporté en fonctionnement (002)	**11 590.96 €**
Excédent d'investissement reporté (001)	**15 352.04 €**

Délibération n° 25/2024
Objet : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET MULTI-COMMERCE
Rapporteur : Bertrand HERAULT

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires) peut être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636b sexies du CGI.
Sachant que la loi de finances 2024, applique une majoration forfaitaire des bases fiscales de 3.91%, il est proposé, d'augmenter de 1% les taux d'imposition en 2024 et de les porter à :

- TFB : 35.50 %
- TFNB : 45.45 %
- TH (Rs) : 24.41 %

La proposition est soumise aux votes de l'assemblée.
A la majorité des membres présents, la proposition est adoptée.

Délibération n° 26/2024
Objet : FONGIBILITE DES CREDITS – BUDGET PRIMITIF 2024
Rapporteur : Bertrand HERAULT

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitre avec rapidité, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57.
Considérant que la collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2022.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite du montant des dépenses réelle de chaque section, pour l'exercice comptable 2024.

La proposition est soumise aux votes de l'assemblée.
A la majorité des membres présents, la proposition est adoptée.

Délibération n° 27/2024
Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE
Rapporteur : Bertrand HERAULT

L'assemblée a voté les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 :

Investissement dépenses/recettes	**230 428.10 €**
Fonctionnement dépenses/recettes	**972 541.31 €**

Délibération n° 28/2024
Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET TRANSPORTS
Rapporteur : Bertrand HERAULT

L'assemblée a voté les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 :

Investissement dépenses/recettes	**44 220.64 €**
Fonctionnement dépenses/recettes	**33 030.00 €**

Délibération n° 29/2024
Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET TRANSPORTS
Rapporteur : Bertrand HERAULT

L'assemblée a voté les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 :

Investissement dépenses/recettes	**68 988.85 €**
Fonctionnement dépenses/recettes	**98 998.50 €**

Délibération n° 30/2024
Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET MULTI-COMMERCE
Rapporteur : Bertrand HERAULT

L'assemblée a voté les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 :

Investissement dépenses/recettes	**27 244.04 €**
Fonctionnement dépenses/recettes	**23 906.96 €**

La séance est levée à 20h15.

Liste récapitulative des délibérations :

N° d'ordre	Libellés
17/2024	Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Communal
18/2024	Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Transports
19/2024	Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Lotissement
20/2024	Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Multi-Commerce
21/2024	Affectation des résultats Budget Primitif 2023 Commune
22/2024	Affectation des résultats Budget Primitif 2023 Transports
23/2024	Affectation des résultats Budget Primitif 2023 Lotissement
24/2024	Affectation des résultats Budget Primitif 2023 Multi-commerce
25/2024	Vote des taux de fiscalité 2024
26/2024	Fongibilité des crédits BP 2024
27/2024	Vote du Budget Primitif 2024 – Commune
28/2024	Vote du Budget Primitif 2024 - Transports
29/2024	Vote du Budget Primitif 2024 - Lotissement
30/2024	Vote du Budget Primitif 2024 – Multi-commerce

Le Président,
Bertrand HERAULT

Le secrétaire,
Philippe REVERDY